



REGLEMENT PARTICULIER

2eme Mel Ange'ac

LES 4 ET 5 DECEMBRE 2021

Le pass sanitaire sera obligatoire à toute personne souhaitant accéder au gymnase. Les gestes barrières devront être respectés par l'ensemble des joueurs afin de garantir la sécurité de tous.

1. Ce tournoi est régi par les règles officielles du guide du badminton édictés par la FF Bad. Le règlement général des compétitions sert de référence à son organisation.
2. Le tournoi est ouvert à tout joueur (euse) titulaire d'une licence validée dans « POONA » à la date du tirage au sort du 27 novembre 2021. Il est accessible aux joueurs (euses) classés « R4-R5-R6-D7-D8-D9-P10-P11-P12NC »
3. Le Juge Arbitre de la compétition est Mr David ARNAUDIER du club de St Chamond Pays de Gier.



4. Les tableaux proposés sont : Simple Dame, Simple Homme et le Double Mixte qui se joueront le samedi 04 Décembre .Les doubles Dames et Hommes se joueront le dimanche 05 Décembre.
5. Pour la journée du samedi, les tableaux seront soit en simple ou en mixte. Il sera interdit de participer à ces deux disciplines sur une même journée.
6. Les tableaux sont ouverts à partir des juniors.
7. Les tableaux seront élaborés par série en fonction du CPPH en vigueur le jour du tirage au sort afin de garantir un niveau cohérent dans chaque série et discipline.
En double les joueurs ne peuvent pas s'inscrire avec un joueur qui aura plus de 3 classements d'écart. Par exemple, un joueur classé D8 ne pourra pas s'inscrire avec un joueur classé R4. De plus, dans une même série, le CPPH du mieux classé des participants ne pourra pas être de 16 fois supérieur à celui du moins bien classé. Article 3.21.5 du RGC.
8. L'inscription est autorisée sur 2 tableaux et dans 2 séries différentes. Le montant de l'inscription s'élève à 18 € pour un tableau et 23€ pour 2 tableaux par joueur (euse). Le mode d'inscription et de paiement se fera de façon individuelle ou via le club du joueur (euse) par chèque bancaire dont 3 € seront reversés au TELETHON et 2€ à la FFBad à la fin de la compétition.
9. Les inscriptions seront envoyées par mail à bad.langeac@yahoo.com puis par courrier avec son règlement à Badminton Langeadois , Mr MARKUT Stanislas Lieu dit Bavat 43300 St Arcons d'allier.
10. Les volants sont à la charge des joueurs (euses). En cas de litige, les volants choisis seront : BABOLAT 4 au prix de 20 euros disponible à la table de marque
11. Les matchs se dérouleront en auto-arbitrage, en cas de problème les joueurs(euses) pourront faire appel au JA



12. Tout joueur (euse) devra, dès son arrivée, se faire pointer à la table de marque.
13. Les horaires fournis par l’affichage ou la table de marque sont indicatifs. Les joueurs devant quitter le gymnase, le feront avec l’accord de la table de marque et du JA. Tout joueur (euse) ne se présentant pas un délai de 5 minutes pourra être disqualifié par le JA.
14. Les matchs débuteront 3 minutes après l’appel des joueurs (euses). Ce délai comprend l’arrivée sur le terrain, le test du volant et l’échauffement.
15. Les matchs se dérouleront en 2 sets gagnants de 21 points.
16. Le temps minimum de repos entre 2 matchs consécutifs est de 20 minutes. Il pourra être réduit avec l’accord des intéressés.
17. Tout volants touchant un élément de la salle (filins, paniers...) sera remis une fois au service et faute pendant l’échange.
18. Le plateau de jeu est uniquement réservé au JA, aux organisateurs, aux joueurs (euses) appelé pour leur match.
19. Les inscriptions doivent être intégralement réglées avant le début de la compétition. La date limite d’inscription est le 20 novembre 2021 (cachet de la poste faisant foi).
20. Tout joueur (euse) forfait après le 27 novembre 2021 devra en informer rapidement l’organisateur par téléphone ou mail et le justifier (certificat médical, arrêt de travail...) dans un délais de 5 jours maximum après la compétition, par mail à sophie.bluy@badminton-aura.org ou par courrier à Ligue Auvergne Rhône Alpes de Badminton , 37 route de Vercors , 38500 Saint Cassien , sous peine de 2 mois de suspension de toute compétition.
21. En cas de forfait d’un participant, un joueur(euse) de simple peut-être remplacé par un joueur(euse) inscrit et figurant sur la liste d’attente dans l’ordre de celle-ci. La même règle s’applique en cas de forfait d’une paire de double. En cas de



forfait de l'un de ses membres d'une paire, le (la) joueur (euse) défaillant ne peut être remplacé par un joueur (euse) inscrit au tournoi avec priorité à ceux qui figurent sur la liste d'attente avec l'accord du joueur (euse) encore en lice.

22. Le Badminton Langeadois décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte de matériel, d'incident ou d'accident.

23. La participation au tournoi implique l'adoption du règlement.

Le Juge Arbitre

L'Organisateur

David ARNAUDIER

Stanislas MARKUT